



Demissionner et RSA

Par **soon**, le **10/03/2012** à **22:35**

bonsoir,
je suis une maman de deux enfants je vis actuellement dans une grande ville et ai décidé de partir de la ville, trop de stress besoin de changement. je suis actuellement en CDI depuis plus d'un an et vie au quotidien la pression du travail (téléactrice) je suis a 20 h par semaine et je touche un complément RSA. Dans le cas de figure ou je démissionne, je pourrais prétendre a quoi? au niveau du RSA ou au niveau des ASSEDIC pourrais je retrouver les minimas sociaux le temps de me retourner? j'ai vraiment besoin de partir et voudrais trouver un moyen de m'en sortir car seule a élever mes enfants. Je sais que je retrouverais quelque chose de plus gratifiant car dans ce boulot je perds mon âme. merci de me répondre au plus vite c'est très urgent.....

Par **P.M.**, le **11/03/2012** à **12:07**

Bonjour,
En tout cas une démission non considérée comme légitime ne vous ouvre pas droit à l'indemnisation chômage par Pôle Emploi...

Par **soon**, le **11/03/2012** à **12:49**

oui je suis au courant mais ce que je souhaite savoir c'est si je récupère le RSA socle immédiatement car je ne pourrais pas attendre le recalcule trimestriel et le temps que je me retourne je n'aurais rien. Je viens de faire ma déclaration pour le trimestre déc janv févr pour mars avril mai. merci de votre réponse.
cdt.

Par **P.M.**, le **11/03/2012** à **13:25**

Le mieux est de vous informer auprès du prestataire qui vous le verse...